

**ARMY CADET PROGRAM OUTLINE****PURPOSE**

1. This order describes the organization, structure and activities comprising the Army Cadet Program.
2. This order is effective upon receipt.

**BACKGROUND**

3. An updated version of the Army Cadet Training Program is being gradually introduced since September 2008. The release will occur one training year at a time over a period of five years.

**AUTHORITY**

4. The Senior Staff Officer of Army Cadets (SSO Army Cdts) is responsible for setting the policy for the Army cadet program. Changes to this policy shall only be made with the approval of the SSO Army Cdts.

**DEFINITIONS**

5. This order should be read in conjunction with CATO 11-03 Cadet Program Mandate, CATO 11-04 Cadet Program Outline and applicable qualifications standards and plans (QSP).
6. Most definitions applicable to the updated program are provided in CATO 11-04 Cadet Program Outline. It is vital that trainers familiarize themselves with this new terminology and understand the relationship between the previous and updated programs.

**GRANDES LIGNES DU PROGRAMME  
DES CADETS DE L'ARMÉE****OBJET**

1. Sont décrites à la présente ordonnance l'organisation, la structure et les activités du programme des cadets de l'Armée.
2. La présente ordonnance entre en vigueur dès sa réception.

**CONTEXTE**

3. Une mise à jour du programme d'instruction des cadets de l'Armée est progressivement mise en œuvre depuis septembre 2008. Elle sera instaurée au fil de cinq années, une année d'instruction à la fois.

**AUTORITÉ**

4. L'officier supérieur d'état-major des cadets de l'Armée (OSEM Cad Armée) est responsable d'établir la politique relative au programme des cadets de l'Armée. Tout changement à cette politique ne peut être autorisé que par l'OSEM Cad Armée.

**DÉFINITIONS**

5. La présente ordonnance doit être consultée de concert avec l'OAIC 11-03, Mandat du programme des cadets, l'OAIC 11-04, Aperçu du programme des cadets et les Normes de qualification et plan (NQP) pertinentes.
6. Pour la plupart, les définitions applicables au programme mis à jour figurent à l'OAIC 11-04, Aperçu du programme des cadets. Il est essentiel que les formateurs se familiarisent avec cette nouvelle terminologie et comprennent la relation entre le programme actuel et le programme mis à jour.

## PROGRAM COMPOSITION

7. The Army Cadet Program consists of the following four major components: Corps Program, Regionally Directed Activities, Cadet Summer Training Centre (CSTC) Program and Nationally Directed Activities. Collectively all contribute to achieving the aims of the program.

## CORPS PROGRAM

8. The Corps Program is at the core of everything cadets do as it exists primarily to transmit the basic skill sets that cadets will require.

9. The Corps Program is comprised of the following two sub-programs:

- a. Star Program, detailed at Annex A; and
- b. Optional programs: all corps can add optional activities to the mandated curriculum. These optional activities exist to widen the variety of choices offered to cadets and are based on resources available at the local level. Refer to CATO 11-04, Annex A, for details on the optional program.

## REGIONALLY DIRECTED ACTIVITIES (RDA)

10. RDA exist to augment the corps program, maintaining cadets' interest and tailor the overall program to match regional interests and capitalize on regional opportunities and resources. The RDAs available to Army Cadets are detailed at Annex B.

11. Refer to CATO 11-04, Annex B, for details on non-discretionary and discretionary RDA.

## COMPOSITION DU PROGRAMME

7. Le programme des cadets de l'Armée compte les quatre grandes composantes suivantes : programme des corps, activités dirigées à l'échelle régionale, programme des centres d'instruction d'été des cadets et activités dirigées à l'échelle nationale. Pris de concert, ces éléments contribuent à l'atteinte des buts du programme.

## PROGRAMME DES CORPS

8. Le programme des corps est au cœur de tout ce que font les cadets; sa principale raison d'être consiste à transmettre aux cadets les ensembles de compétences de base dont ils ont besoin.

9. Le programme des corps compte deux éléments :

- a. le programme d'étoiles, dont les détails figurent à l'annexe A; et
- b. les activités facultatives : tous les corps peuvent ajouter au programme des activités facultatives, tributaires des ressources accessibles sur le plan local, ayant pour objet d'élargir la variété des choix offerts aux cadets. Des détails sur le programme facultatif figurent à l'annexe A de l'OAIC 11-04.

## ACTIVITÉS DIRIGÉES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE (ADER)

10. Les ADER visent à enrichir le programme des corps, à conserver l'intérêt des cadets et à adapter l'ensemble du programme aux intérêts régionaux ainsi qu'à tirer parti des possibilités et ressources régionales. Les ADER accessibles aux cadets de l'Armée sont énumérées à l'annexe B.

11. Des détails sur les ADER discrétionnaires et non discrétionnaires figurent à l'annexe B de l'OAIC 11-04.

## **CSTC PROGRAM**

12. The Army CSTC Program focuses on giving a set portion of the Army Cadet population instruction and opportunities to develop advanced knowledge and skills in specialized activities and to develop instructors/leaders for these specialized activities.

13. Annex C, Appendix 1 contains the updated Army CSTC Program course model, the list of courses and the prerequisites. Appendix 2 contains all the summer courses, old and new, that will be offered as the updated program is rolled-out.

14. Course locations and the breakdown of quotas by regions, CSTCs and courses is published annually.

## **NATIONALLY DIRECTED ACTIVITIES (NDA)**

15. NDA augment the corps and CSTC Programs and are aimed at maintaining cadets' interest in the Army Cadet Program, as well as contributing to the knowledge and skills cadets acquire. The NDAs available to Army Cadets are detailed at Annex D.

16. Refer to CATO 11-04, Annex D, for details of NDAs specific to the Army Cadet Program and common to the Sea, Army and Air cadet Programs.

## **EXPEDITION ACTIVITIES**

17. Army Cadet training is primarily focused on outdoor activities derived from the Canadian Army and civilian outdoor community. This focus takes shape in the involvement of cadets in expeditions of increasing challenge as they progress through levels of training.

## **PROGRAMME DES CIEC**

12. Le programme des CIEC Armée est centré sur la prestation, à une partie fixe de l'effectif de cadets, d'un volet d'instruction et sur l'exposition de ces cadets à des possibilités de perfectionnement de savoirs et de compétences avancés dans des activités spécialisées. Il vise aussi à perfectionner les instructeurs/chefs dans ces activités spécialisées.

13. L'appendice 1 de l'annexe C contient le modèle des cours du programme des CIEC Armée mis à jour, la liste des cours et celle des conditions préalables. L'appendice 2 présente tous les cours d'été, anciens et nouveaux, qui seront offerts au fil de la mise en œuvre du programme mis à jour.

14. L'emplacement des cours et la répartition des contingents par région, par CIEC et par cours sont publiés chaque année.

## **ACTIVITÉS DIRIGÉES À L'ÉCHELLE NATIONALE (ADEN)**

15. Les ADEN renforcent les programmes des corps et des CIEC et visent à conserver l'intérêt des cadets envers le programme des cadets en plus de contribuer au savoir et aux compétences qu'ils acquièrent. Les ADEN accessibles aux cadets de l'Armée sont décrites en détails à l'annexe D.

16. Le lecteur trouvera à l'annexe D de l'OAIC 11-04 des détails sur les ADEN propres au programme des cadets de l'Armée et communes aux programmes des cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Air.

## **ACTIVITÉS D'EXPÉDITION**

17. L'instruction des cadets de l'Armée est surtout centrée sur des activités de plein air inspirées de celles de l'Armée canadienne et du milieu civil de plein air. Ce point de concentration s'exprime par la participation des cadets à des expéditions de plus en plus exigeantes alors qu'ils progressent d'un niveau

18. Expedition activities are used in all four major components described above and adapted to offer challenges that are adequate to all age groups and levels of experience.

19. Expedition activities allow cadets to acquire and develop skills in field training, navigation, trekking, wilderness survival, outdoors leadership, etc. They exist to challenge cadets in the use of their skills and also to serve as a goal-setting component to which all can aspire. All cadets must participate in mandatory expedition activities at the local level (PO 122, EO 123.01, PO 222) and the zone level (PO 326 and 426). Cadets may also decide to take part in more advanced regional, national and international expeditions depending on their personal interest in outdoors challenges, their skills and their desire to challenge themselves to a higher level of difficulty.

### **CADET FITNESS ASSESSMENT INCENTIVE PROGRAMME (CFAIP)**

20. CFAIP standards, as defined in CATO 14-18, will be used as prerequisites for selected summer courses and expeditions. Cadets must meet the standard for the age-group to which they belong when they apply.

### **NATIONAL STAR OF EXCELLENCE (NSE)**

21. The NSE is used as a criterion to prioritize the selection of cadets for various training opportunities. The use of the NSE as a selection criterion is defined at Annex C, Appendix 2. A complete description of the NSE can be found in CATO 47-02 National Star of Excellence.

d'instruction au suivant.

18. Les activités d'expédition sont utilisées dans les quatre grands éléments décrits plus haut et adaptées de manière à poser des défis adéquats pour tous les groupes d'âge et tous les niveaux d'expérience.

19. Les activités d'expédition permettent aux cadets d'acquérir et de perfectionner des compétences en entraînement aventurier, navigation, randonnée de haute montagne, survie en forêt, leadership en plein air et ainsi de suite. Elles visent à poser des défis aux cadets dans l'emploi de leurs habiletés et aussi de constituer un élément d'établissement de buts auxquels tous aspirent. Tous les cadets doivent obligatoirement prendre part aux activités obligatoires d'expédition au niveau local (OREN 122, OCOM 123.01, OREN 222) et de la zone (OREN 326 et 426). Ils peuvent aussi décider de participer à des expéditions plus avancées à l'échelle régionale, nationale et internationale selon leur intérêt personnel pour les défis en plein air, leurs compétences et leur désir de se mesurer à eux-mêmes dans le dépassement d'un degré supérieur de difficulté.

### **NIVEAU D'ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE DES CADETS (NECPC)**

20. Les normes de NECPC, telles que décrites à l'OAIC 14-18, seront utilisées comme conditions préalables pour certains cours estivaux et expéditions. Les cadets doivent satisfaire aux normes pour le groupe d'âge auquel ils appartiennent lorsqu'ils font leur demande de participation.

### **ÉTOILE NATIONALE D'EXCELLENCE (ENE)**

21. L'ENE sert de critère de classement des cadets pour diverses opportunités d'entraînement. L'utilisation de l'ENE comme critère de sélection est défini à l'annexe C, appendice 2. Une description complète de l'ENE se trouve à l'OAIC 47-02 Étoile

nationale d'excellence.

**NATIONAL STAR CERTIFICATION  
EXAM (NSCE)**

22. The NSCE will continue to exist as a criterion for selected advanced training activities for as long as there are cadets that hold the NSCE qualification.

**EXAMEN NATIONAL DE  
CERTIFICATION DÉTOILE (ENCE)**

22. L'ENCE continuera d'exister comme critère pour certaines activités d'entraînement avancé, aussi longtemps que des cadets posséderont la qualification ENCE.

OPI: SSO Army Cdts  
Date: Oct 12  
Amendment: Ch 3/12

BPR : OSEM Cad Armée  
Date : oct 12  
Modificatif : mod 3/12